

Programme de Réussite Éducative de Vierzon

Guide à destination des partenaires

Quoi ?

Pourquoi ?

Comment ?

Le PRE

Quelles
Procédures ?

Quels outils ?

Avec qui ?



RÉUSSITE ÉDUCATIVE

SOMMAIRE

1. La réussite éducative au niveau national :	4
2. Le dispositif de réussite éducative de Vierzon :	5
2.1. Le pilotage du dispositif :	5
⊗ Le conseil consultatif :	5
⊗ Le comité technique :	6
⊗ Le comité d'administration :	6
⊗ Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPDS) :	6
2.2. Les professionnels de l'équipe PRE :	7
⊗ Une coordonnatrice : Elsa Poumerol (Licence Gestion de la Protection Sociale) : ...	7
⊗ Un référent de parcours pour le groupe scolaire Bodin-Zay et le collège Édouard Vaillant : Kevin Padeloup (Éducateur spécialisé) :	7
⊗ Une référente de parcours pour le groupe scolaire Tunnel Château et les écoles élémentaires Charot-Molière et l'école maternelle Jules Vallès : Kalathoumi Abdourraquib (Conseillère en économie sociale et familiale) :	7
⊗ Une référente école/famille-parentalité sur les écoles maternelles et élémentaires Colombier et Puits Berteau : Valérie Boursier (en formation Master Sciences de l'éducation métiers de l'enseignement, éducation, formation spécialisation adaptation pédagogique) :	8
⊗ Un référent jeunes décrocheurs : Karim M'Tougui :	8
⊗ Des animateurs vacataires :	8
2.3 Le public ciblé :	8
1. Les axes de travail :	10
1.1. L'aide à la scolarité :	10
1.2. Le soutien à la parentalité :	10
1.3. L'accès aux sports et à la culture :	10
1.4. L'accès à la santé :	10
1.5. L'accompagnement dans l'orientation et vers l'insertion professionnelle :	11
2. Les actions en temps scolaire :	11
2.1. Les ateliers parenthèse :	11
2.2. Les ateliers FLS :	11
2.3. Les profils « répétiteurs » :	12
2.4. Les actions à destination des jeunes décrocheurs :	12
2.5. L'accompagnement vers les soins :	12
3. Les actions hors temps scolaire :	12
3.1. Les ateliers lecture-écriture :	12
3.2. Le soutien à la parentalité :	13
3.3. L'accès au sport et à la culture :	13
3.4. L'accompagnement scolaire à domicile :	13
3.5. Le Visa :	13
3.6. L'accompagnement dans l'orientation et la découverte des métiers :	14
3.7. L'accompagnement vers le soin et les actions de prévention :	14
1. La mise en place d'un parcours :	15
2. La fiche de sollicitation :	16
3. La fiche de saisine :	16
4. La fiche de projet pédagogique individuel :	16
5. Les fiches d'évaluation :	16
6. Les conventions avec les partenaires :	16
ANNEXES	17

Ce guide est un outil de travail partagé avec les différents partenaires du Programme Réussite Éducative de Vierzon.

Il a pour objectif de permettre un partenariat dynamique et efficace avec toutes les personnes en lien avec la réussite éducative.

L'équipe PRE se compose de :

Une coordonnatrice :

Elsa Pומרول
Tel : 02 48 52 65 31 /06 27 87 00 35
Mail : elsa.pומרول@ville-vierzon.fr

Deux référents de parcours :

Kevin Pасdeloup
Tel : 02 48 52 60 90/ 06 78 37 50 31
Mail : kevin.pасdeloup@ville-vierzon.fr

Kalathoumi Abdourraquib
Tel : 02 48 58 60 90/ 06 79 10 65 47
Mail : kalathoumi.abdourraquib@ville-vierzon.fr

Une référente école-famille/parentalité :

Valérie Boursier
Tel : 02 48 52 60 90/ 06 11 79 22 43
Mail : valerie.boursier@ville-vierzon.fr

Un référent jeunes décrocheurs :

Karim M'Tougui
Tel : 02 48 52 65 25/06 45 98 85 25
Mail : karim.mtougui@ville-vierzon.fr

Différents intervenants :

I. Présentation du PRE :

1. La réussite éducative au niveau national :

Inscrit dans la loi de
cohésion sociale du
18 janvier 2005

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans le volet « égalité des chances » de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et tend à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite ».

Le PRE est un programme de prévention et de soutien qui vise « à accompagner dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement. »

Il s'adresse prioritairement aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans scolarisés dans des établissements des premier et second degrés relevant des zones d'éducation prioritaires (REP) et/ou habitant dans la zone géographique politique de la ville.

L'objectif du programme est la prise en charge des enfants dans leur environnement, notamment familial, en apportant un soutien sur les questions scolaires, sociales, culturelles, éducatives, sanitaires ou encore sportives au sein d'un parcours individualisé et en lien avec différents partenaires.

Les grands principes des dispositifs de réussite éducative sont :

- « Considérer les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, comme partie intégrante du dispositif de réussite éducative.
- Placer l'enfant et sa famille au centre d'un dispositif de partenariat institutionnel.
- Permettre une approche globale et concertée de la situation d'un enfant présentant des signes de fragilité par l'ensemble des partenaires concourant à sa réussite éducative.
- Viser la réussite éducative de l'enfant et non pas seulement la réussite scolaire en prenant en compte les différents « temps de l'enfant » : temps scolaire, temps périscolaire, temps extrascolaire et temps en famille.
- Proposer à l'enfant et sa famille un parcours individualisé d'actions (individuelles et/ou collectives) devant lui offrir réussite et épanouissement.
- Travailler dans le respect de l'enfant et de sa famille en respectant la loi et au travers d'une charte de déontologie.
- Proposer des actions sans se substituer au droit commun »

2. Le dispositif de réussite éducative de Vierzon :

2.1. Le pilotage du dispositif :

⌘ Le conseil consultatif :

Il a lieu deux fois par an et réunit les responsables des différentes institutions partenaires du PRE.

Il est composé :

- Du Maire.
- Du Maire adjoint délégué aux affaires scolaires, à l'Enfance, à la petite Enfance et à la politique de la Ville.
- Du sous-préfet.
- De la déléguée du préfet à la politique de la ville.
- Du président du Conseil Départemental du Cher ou son représentant.
- Du président de la Caf du Cher ou son représentant.
- Du directeur de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Prévention des Populations.
- Du Directeur académique des services de l'Éducation Nationale ou de son représentant.
- De l'Inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Vierzon.
- Du Chef d'établissement du Collège Édouard Vaillant.
- Du médecin scolaire.
- De la Directrice Générale des Services de la ville ou son représentant.
- Du Directeur du CCAS.
- Du Directeur de la Caisse des Écoles- chef de service des affaires scolaires.
- Du coordonnateur PRE et son équipe.
- Du Chef de Projet Contrat de Ville de Vierzon.
- D'autres personnes, en tant que de besoin, à titre d'experts.

Le conseil consultatif se réunit deux fois par an. Il a pour mission d'étudier et de valider les actions du dispositif. Dans ce cadre, il définit les orientations du PRE, propose la répartition des crédits, veille à la formation des acteurs du dispositif, à la réalisation des actions définies par le PRE et évalue les résultats des actions.

⌘ Le comité technique :

Il se réunit tous les trimestres à la demande du coordonnateur PRE. Il a pour objectif d'optimiser le dispositif Réussite Éducative en assurant :

- La concrétisation et la mobilisation du partenariat.
- La validation du travail de diagnostic, le suivi et l'évolution du dispositif.

Il est composé :

- Du coordonnateur PRE.
- D'un représentant du Conseil Départemental.
- D'un ou plusieurs représentants de l'Éducation Nationale.
- Du coordonnateur REP.
- D'un représentant de la DDCSPP.
- D'un représentant du CCAS.
- D'un représentant du Centre Social Caf de Vierzon.
- Du chef de projet Politique de la Ville de Vierzon.
- Du délégué du Préfet à la politique de la Ville.
- D'un représentant du Service Affaires Scolaires.
- D'un représentant du Service Petite Enfance, Enfance, Jeunesse.
- D'autres personnes en tant que besoin.

⌘ Le comité d'administration :

Il a lieu tous les trimestres et réunit les élus siégeant à la Caisse des Écoles, le directeur de la Caisse des Écoles, l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, la coordonnatrice du PRE, l'assistance administrative du PRE. Des sociétaires (deux parents élus et un enseignant, coordinateur des écoles de REP) ainsi que la déléguée du Préfet à la Politique de la ville.

Il a pour mission de valider ou non les propositions d'actions émises par le PRE et de voter les budgets.

⌘ Les équipes pluridisciplinaires de soutien (EPDS) :

L'équipe pluridisciplinaire est le cœur du dispositif PRE. C'est une instance réunissant différents partenaires institutionnels et associatifs pour permettre un regard croisé et l'apport de diverses compétences au service de l'enfant et de sa famille. Toute proposition d'entrée dans le dispositif est étudiée en EPDS et validée ou non selon la situation. En cas de validation, un parcours personnalisé est construit en équipe puis proposé à la famille. Dans les EPDS suivantes, des bilans d'étape sont réalisés avec une adaptation du projet si nécessaire.

- Une EPDS 6-13 ans
- Une EPDS 14-18 ans

Il existe actuellement deux types d'EPDS, une pour les enfants de 6 à 13 ans et une pour les jeunes de 14 à 18 ans.

Chaque partenaire participant aux EPDS est soumis à la **Charte de confidentialité**.



2.2. Les professionnels de l'équipe PRE :

L'équipe du PRE se compose d'une coordonnatrice, de deux référents de parcours et d'une référente école-famille/parentalité et d'un référent jeunes décrocheurs. Des intervenants extérieurs peuvent être sollicités sur des actions ponctuelles. Un référent est affecté à chaque école du secteur PRE pour faciliter la communication. Ce référent sera sollicité de manière préférentielle et fera le lien avec les autres membres de l'équipe PRE. La situation sera discutée en équipe afin de décider quel membre de l'équipe a les compétences les plus adéquates pour répondre à la demande formulée.

L'organigramme du PRE est présenté en Annexe 1

☞ *Une coordonnatrice : Elsa Poumerol (Licence Gestion de la Protection Sociale) :*

Elle assure la gestion administrative du dispositif. Elle a pour rôle de mettre en œuvre et de suivre les actions du dispositif PRE. Elle assure la coordination des services et des acteurs intervenant dans le cadre du dispositif. Elle favorise la mobilisation des partenaires et leur concertation. Elle prépare et anime les réunions d'instance de concertation et suivi.

☞ *Un référent de parcours pour le groupe scolaire Bodin-Zay et le collège Édouard Vaillant : Kevin Padeloup (Éducateur spécialisé) :*

Il est chargé des relations partenariales avec le second degré et le groupe scolaire Bodin-Zay. Il participe aux EPDS, assure le suivi des parcours mis en place lors de ces EPDS, encadre et anime des actions (aide éducative à domicile, accompagnement de jeunes dans des démarches d'accès au soin, accompagnement dans l'orientation scolaire ou professionnelle, liens avec la mission locale, la PPJ, le CLSPD, ...).

☞ *Une référente de parcours pour le groupe scolaire Tunnel Château et les écoles élémentaires Charot-Molière et l'école maternelle Jules Vallès : Kalathoumi Abdourraquib (Conseillère en économie sociale et familiale) :*

Elle est chargée des relations partenariales avec le groupe scolaire Tunnel Château et les écoles Charot-Molière et Jules Vallès.

Elle participe aux EPDS et assure le suivi des parcours mis en place lors de celles-ci, encadre et anime des actions (atelier lecture-écriture, ateliers péri/extra scolaires, aide éducative à domicile, visa pour

la rentrée, actions en lien avec l'hygiène et la prévention...).

Elle est responsable de l'organisation des ateliers lecture-écriture.

☉ *Une référente école/famille-parentalité sur les écoles maternelles et élémentaires Colombier et Puits Berateau : Valérie Boursier (en formation Master Sciences de l'éducation métiers de l'enseignement, éducation, formation spécialisation adaptation pédagogique) :*

Elle est chargée des relations partenariales avec les écoles maternelles et élémentaires Colombier et Puits Berateau.

Elle a pour missions de développer les actions de soutien à la parentalité, d'assurer les liens entre les familles et les partenaires du PRE et de renforcer les relations école-famille.

Elle participe aux équipes pluridisciplinaires et assure le suivi des parcours.

Elle peut intervenir sur l'accès au sport et aux activités culturelles (relations avec les associations, transport, fond d'aide du CCAS...), mener des actions d'aide à domicile (scolaire, social, santé...), encadrer des groupes et accompagner individuellement des enfants repérés en difficulté en temps scolaire.

Elle est responsable de l'organisation des Visas.

☉ *Un référent jeunes décrocheurs : Karim M'Tougui :*

Il intervient auprès de jeunes en décrochage scolaire. Il fait le lien avec la mission locale. Il accompagne les jeunes et leurs familles pour des problématiques sociales et liées à l'orientation et l'insertion professionnelle et les dirige vers le droit commun.

☉ *Des animateurs vacataires :*

Ils interviennent ponctuellement sur différentes actions (hors actions à domicile) en fonction des besoins.

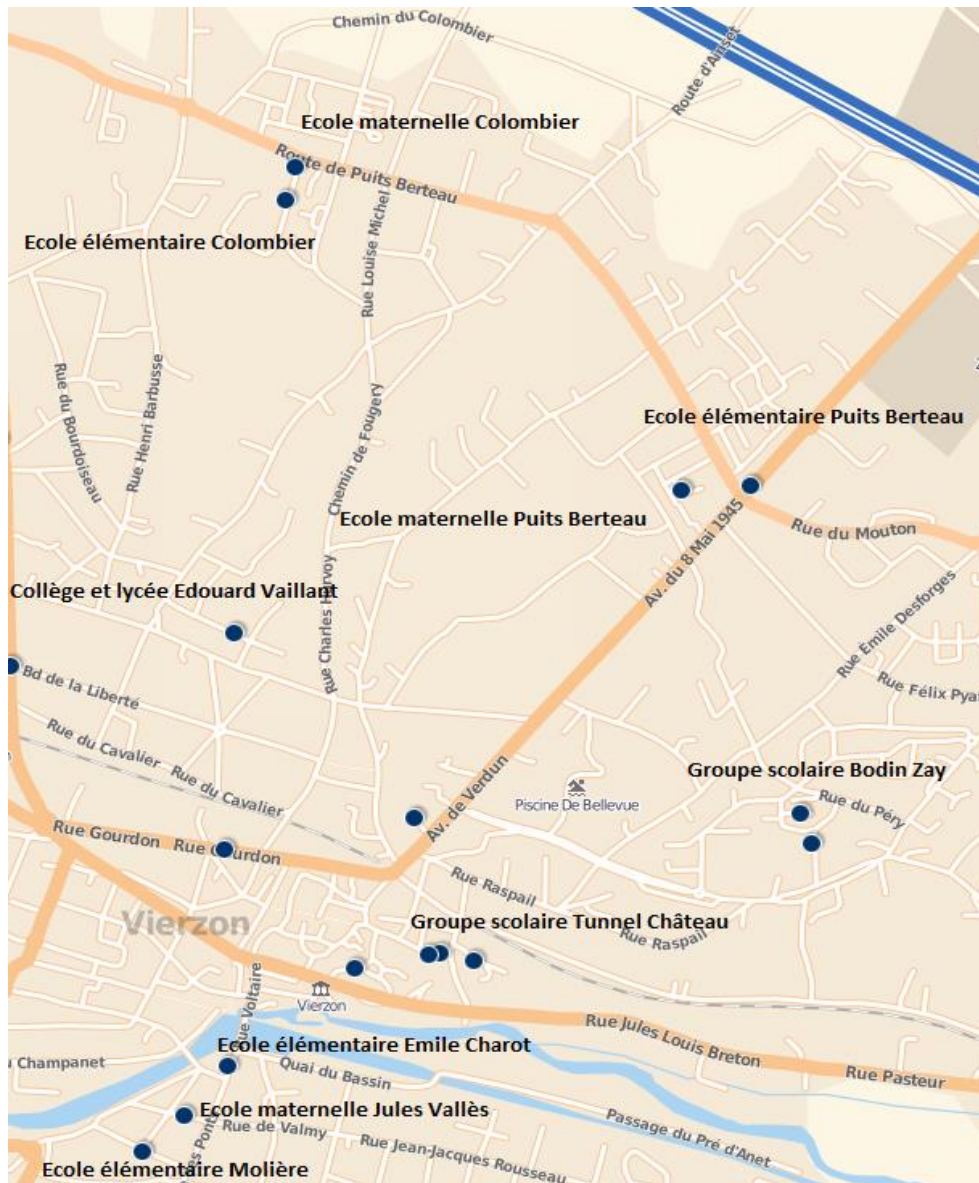
2.3 Le public ciblé :

Le dispositif s'adresse aux enfants et adolescents de 2 à 16 ans présentant des signes de fragilités et résidant ou étant scolarisés sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (voir rues concernées en Annexe 2). Le suivi peut s'effectuer au-delà de 16 ans (jusqu'au 18 du jeune maximum) dans le cas où le jeune est entré dans le dispositif avant ces 16 ans.

Les établissements ciblés par le dispositif sont le collège Édouard Vaillant, les groupes scolaires Bodin-Zay et Tunnel-Château, les écoles élémentaires Charot-Molière et l'école maternelle Jules Vallès.

Les quartiers Henri Sellier et Colombier restent en veille. Les écoles maternelles et élémentaires Colombier et Puits Berteau sont donc intégrées au dispositif de manière transitoire.

Le dispositif intervient également auprès des familles issues du voyage et les primo-arrivants à l'échelle de la ville.



Pour Intégrer le PRE, Je dois :

- Avoir entre 2 et 16 ans.
- Vivre ou être scolarisé sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Ou être un enfant issu de familles itinérantes et voyageurs ou être primo-arrivant.

II. Les actions mises en place par le PRE :

1. Les axes de travail :



Tous les axes se font dans le cadre d'une prise en charge globale.

Annexe 3 : Les axes de travail du PRE

1.1. L'aide à la scolarité :

Le PRE met en place un certain nombre d'actions en temps scolaire mais aussi hors temps scolaire pour accompagner l'enfant dans sa scolarité :

- Des ateliers adaptés en fonction des besoins de l'enfant (ateliers parenthèses, ateliers FLS, ateliers lecture-écriture).
- L'accompagnement scolaire individuel.
- L'accompagnement en classe d'élèves à besoins particuliers.
- Des actions de prévention et de lutte contre le décrochage scolaire.

1.2. Le soutien à la parentalité :

Le PRE accompagne les familles dans le lien avec les différents partenaires (écoles, éducateurs, structures de soin...) ainsi que les démarches vers le droit commun.

Il joue un rôle dans l'amélioration de la relation parents-enfants.

1.3. L'accès aux sports et à la culture :

Le PRE peut accompagner les familles dans des démarches d'accès au sport (aide à la licence, rencontre avec les clubs sportifs, mobilisation du fond d'aide du CCAS...) dans le cadre d'un accompagnement global.

Il peut également aider dans l'accès à la culture et aux loisirs (orientation vers le Service Enfance Jeunesse, aide pour les dossiers de départ en colonie de vacances...).

1.4. L'accès à la santé :

Le PRE n'oriente pas vers une structure de soins et n'émet pas de diagnostic mais il peut accompagner la famille dans des démarches conseillées par les professionnels du droit commun.

Il y a également une aide au transport pour les enfants scolarisés en classe de CAMPS par exemple.

Le PRE travaille en partenariat avec le Contrat Local de Santé et peut être associé à des actions de prévention.

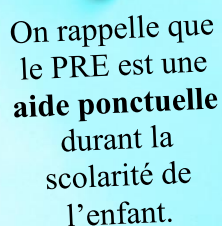
1.5. L'accompagnement dans l'orientation et vers l'insertion professionnelle :

Le PRE fait le lien entre les jeunes suivis et la mission locale ou pôle emploi qui prennent le relais concernant l'insertion professionnelle. Il peut accompagner dans différentes démarches (accompagnement dans les rendez-vous, recherches documentaires, aide pour remplir des documents...). L'accompagnement du PRE reste une passerelle vers le droit commun. La mission locale et pôle emploi restent les seuls habilités à mettre en œuvre l'accompagnement et le suivi des jeunes en voie d'insertion professionnelle.

2. Les actions en temps scolaire :

Annexe 4 : Les actions du PRE

2.1. Les ateliers « parenthèse » :



On rappelle que le PRE est une **aide ponctuelle** durant la scolarité de l'enfant.

Ces ateliers se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation Nationale.

Ils sont mis en place à la demande des enseignants, lorsqu'un enfant est repéré en difficulté, et sont validés par Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

Après évaluation des difficultés de l'enfant, il s'agit pour l'intervenant et l'équipe enseignante d'établir un programme de travail adapté aux besoins de l'enfant.

Ces ateliers se déroulent dans ou hors classe, en individuel ou en groupe restreint, ce qui permet d'adapter les apprentissages et de mieux lever les obstacles.

L'équipe PRE peut intervenir sur des temps de co-animation à la demande des enseignants, dans le cadre d'ateliers par exemple.


Ces temps d'atelier peuvent avoir lieu une ou plusieurs fois par semaine en fonction des besoins. Les créneaux sont décidés avec l'enseignant de l'enfant.

2.2. Les ateliers FLS :

L'atelier Français Langue Seconde repose sur un partenariat entre l'Éducation Nationale (classe assurée par une enseignante formée spécifiquement en Français langue Seconde) et le PRE (financement du matériel pédagogique et mise en place d'un transport).

L'objectif est de permettre aux enfants primo-arrivants une intégration rapide dans une classe correspondant à leur tranche d'âge en favorisant l'entrée dans la langue française et l'acquisition des codes de l'école.

Ces ateliers se déroulent en dehors de la classe, plusieurs fois par semaine. Des bilans réguliers sont



Ces ateliers se font dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation Nationale

faits avec l'enseignante FLS et l'enseignante de l'élève afin de prévoir un retour en classe dès que le niveau de l'élève le permet.

2.3. Les profils « répétiteurs » :



L'accompagnement se fait :

- En classe
- A la demande de l'enseignant
- Après validation de Monsieur l'inspecteur de l'Éducation Nationale

Il s'agit d'un accompagnement individuel en classe pour des enfants présentant des difficultés à suivre le cursus scolaire ordinaire.

Cet accompagnement est limité dans le temps et est souvent mis en place dans l'attente d'une solution du droit commun. Les profils répétiteurs peuvent intervenir par exemple pour des élèves ayant d'importants soucis de concentration empêchant les apprentissages ou pour des élèves présentant un comportement inadapté à la vie en classe.

L'accompagnement se fait à la demande de l'enseignant de l'élève et doit être validé par Monsieur l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

2.4. Les actions à destination des jeunes décrocheurs :

Ce sont des actions essentiellement mises en place pour des collégiens, en cas de déscolarisation partielle, sur des temps courts (une semaine généralement), à la demande du personnel enseignant et éducatif du collège et après acceptation du projet par la famille. Un lien est fait avec le CIO.

Il s'agit de temps de remobilisation pour donner du sens aux apprentissages, retravailler des notions scolaires de manière adaptée et commencer à se projeter dans un avenir professionnel.



2.5. L'accompagnement vers les soins :

Le PRE peut mettre en place des transports, sur le temps scolaire, pour emmener l'élève vers des rendez-vous médicaux (CMP, orthophoniste...).

3. Les actions hors temps scolaire :¹

3.1. Les ateliers lecture-écriture :

Ces ateliers se déroulent dans l'école de l'enfant, deux fois par semaine de 15h45 à 17h15, en groupe restreint (5 enfants maximum).

Il est à destination des élèves de CP repérés en difficulté dans l'acquisition des bases de la lecture ou de l'écriture par les enseignants.

¹ Les actions du PRE sont présentées en Annexe 4

L'atelier se décline en quatre temps :

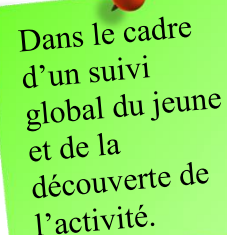
- Le goûter qui est également un moment d'échange entre les enfants et l'intervenant.
- Les devoirs : ce temps permet de suivre l'évolution scolaire de l'enfant.
- Les jeux autour de la lecture et de l'écriture afin d'aborder les difficultés d'une autre manière.
- La lecture offerte : les parents ont la possibilité de partager avec leur enfant ce temps où l'intervenant lit une histoire.

3.2. Le soutien à la parentalité :

Les professionnels du PRE peuvent accompagner un enfant à son domicile pour travailler de manière privilégiée avec les parents, qui sont les principaux acteurs de l'éducation de l'enfant. Le professionnel peut aider le parent dans le développement de ses compétences éducatives, l'informer et l'orienter vers différents partenaires et apporter une aide ponctuelle et un soutien au sein de la famille.

3.3. L'accès au sport et à la culture :

Une aide peut être apportée aux familles dans la recherche d'information et la réalisation de démarches permettant à l'enfant d'accéder à des activités culturelles ou à des pratiques sportives. Une aide financière peut être envisagée la première année, dans le cadre d'un suivi global du jeune, dans l'objectif de découvrir un sport ou une activité culturelle.



Dans le cadre d'un suivi global du jeune et de la découverte de l'activité.

3.4. L'accompagnement scolaire à domicile :

Les professionnels du PRE peuvent intervenir à domicile dans le cadre de l'accompagnement scolaire. L'objectif n'est pas d'apporter une simple aide aux devoirs mais plutôt de permettre aux parents d'être acteurs de la réussite scolaire de leur enfant en leur proposant des méthodes pour le soutenir sur ce temps de devoirs et donner du sens à l'école en les impliquant dans la scolarité de celui-ci.

3.5. Les Visas :

Cette action a lieu chaque deuxième semaine de vacances scolaires, hors vacances d'hiver.

Elle s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans scolarisés sur les écoles du secteur PRE et ciblés par les enseignants.

Pour chaque Visa, un projet est construit autour d'un thème défini pour permettre aux enfants de travailler des compétences scolaires (lecture, écriture, compréhension, graphisme...) de manière ludique mais aussi de découvrir des activités sportives ou culturelles.



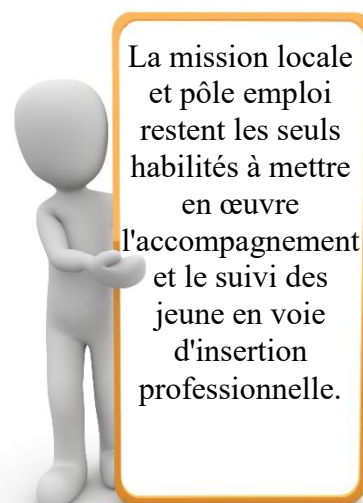
Travailler les compétences de manière ludique

Fin août, un visa à destination des enfants entrant en sixième est mis en place pour préparer l'entrée au collège.

3.6. L'accompagnement dans l'orientation et la découverte des métiers :

Le PRE peut renforcer l'accompagnement des jeunes dans la recherche des centres d'intérêt et des envies concernant les métiers et les aider à aller vers le CIO ou les différents partenaires du droit commun qui pourraient les orienter dans leur parcours.

Pour les jeunes à partir de 16 ans, le PRE fait le lien entre les jeunes suivis et la mission locale ou pôle emploi qui prennent le relais concernant l'insertion professionnelle. Il peut accompagner dans différentes démarches (accompagnement dans les rendez-vous, recherches documentaires, aide pour remplir des documents...). L'accompagnement du PRE reste une passerelle vers le droit commun.



3.7. L'accompagnement vers le soin et les actions de prévention :

Le PRE peut être un lieu d'écoute pour les enfants, les jeunes et les familles et un relais vers le droit commun. En aucun cas il ne propose un diagnostic mais il peut accompagner les familles vers un professionnel de soin.

Des actions de prévention peuvent être mises en place en partenariat avec le Contrat Local de Santé.

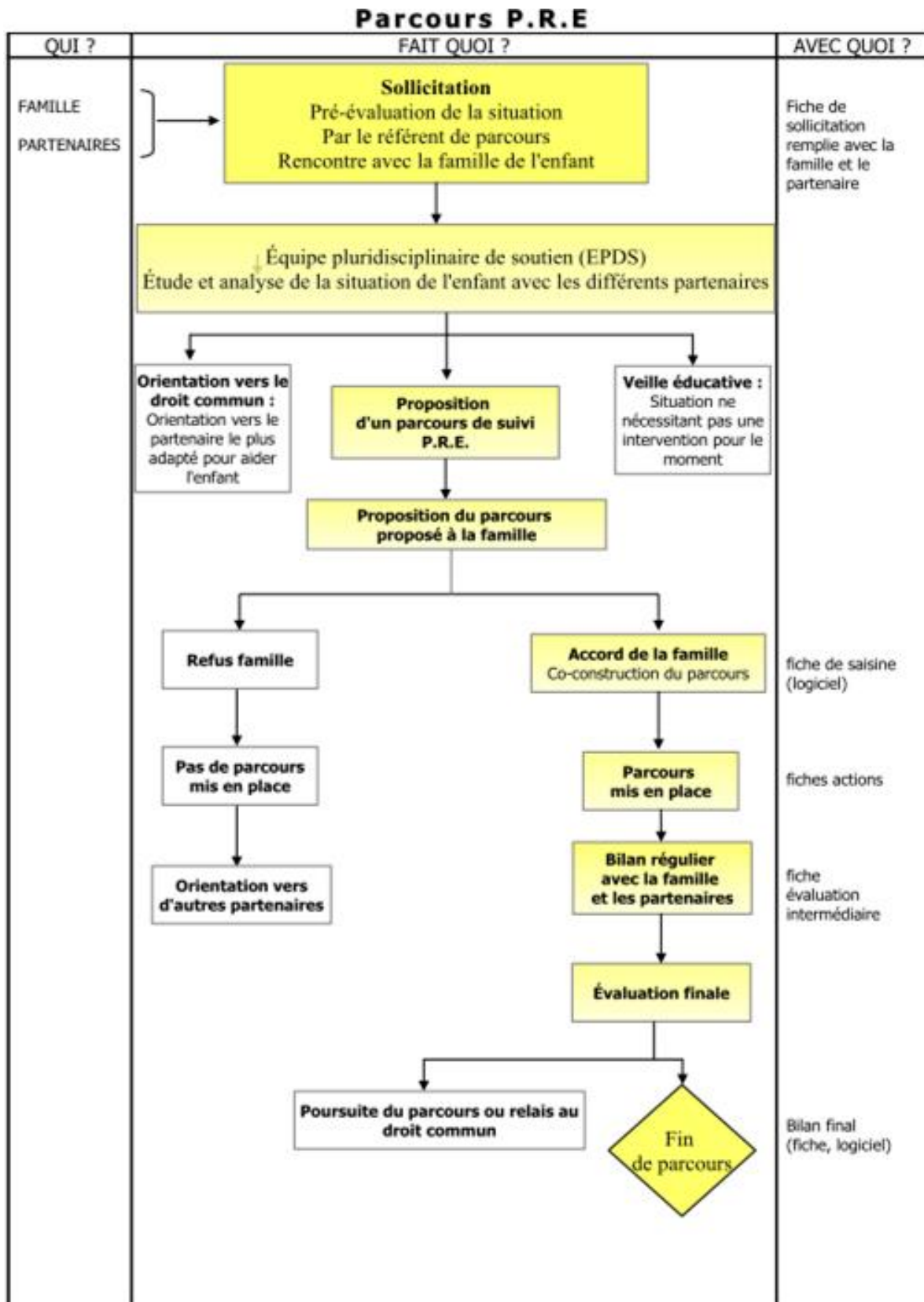


III. Les procédures et les outils de travail :

1. La mise en place d'un parcours :

Lorsqu'un enfant est repéré en difficulté par un partenaire ou qu'une famille sollicite le PRE, différentes démarches sont effectuées pour savoir si l'enfant entre dans un parcours PRE et pour construire ce parcours s'il est mis en place.

Ces démarches sont mises en évidence dans le logigramme ci-dessous.



Tous les partenaires participants à la mise en place et au déroulement d'un parcours sont liés par une charte de confidentialité (Annexe 5).

2. La fiche de sollicitation :²

C'est le premier outil utilisé lors de la sollicitation du PRE par un partenaire ou une famille. Elle est remplie par le référent de parcours, avec le partenaire émettant une demande d'intervention du PRE puis dans un second temps avec la famille de l'enfant.

Elle permet de connaître la situation de l'enfant et les besoins. Elle est présentée en équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer si l'enfant doit intégrer dans un parcours PRE ou non.

3. La fiche de saisine :³

C'est le projet d'accompagnement de l'enfant. Elle est remplie par le référent de parcours et la famille en début de parcours. Elle regroupe les informations utiles sur l'enfant et sa famille, les difficultés et les objectifs du projet ainsi que les actions à mettre en œuvre.

Elle permet également de faire un bilan en fin de parcours.

4. La fiche de projet pédagogique individuel :⁴

Elle est remplie par le référent de parcours. Chaque fiche présente une action mise en place pour l'enfant avec les objectifs, les intervenants et les moyens mis en œuvre.

5. Les fiches d'évaluation :⁵

Il existe deux types de fiches d'évaluation : la fiche d'évaluation intermédiaire et la fiche d'évaluation finale.

La fiche d'évaluation intermédiaire permet de faire des points de situation réguliers sur la cohérence et l'évolution du parcours.

La fiche d'évaluation finale est axée sur le bilan du parcours et détermine si l'accompagnement peut être poursuivi ou non.

6. Les conventions avec les partenaires :

Afin de formaliser le partenariat avec chaque structure ou organisme, le dispositif propose d'être sur un travail de co-construction de ces outils (convention, charte...).

Ce travail sera amorcé lors de la première EPDS.

² Cette fiche de sollicitation vous est présentée en annexe 6.

³ Cette fiche de saisine vous est présentée en annexe 7

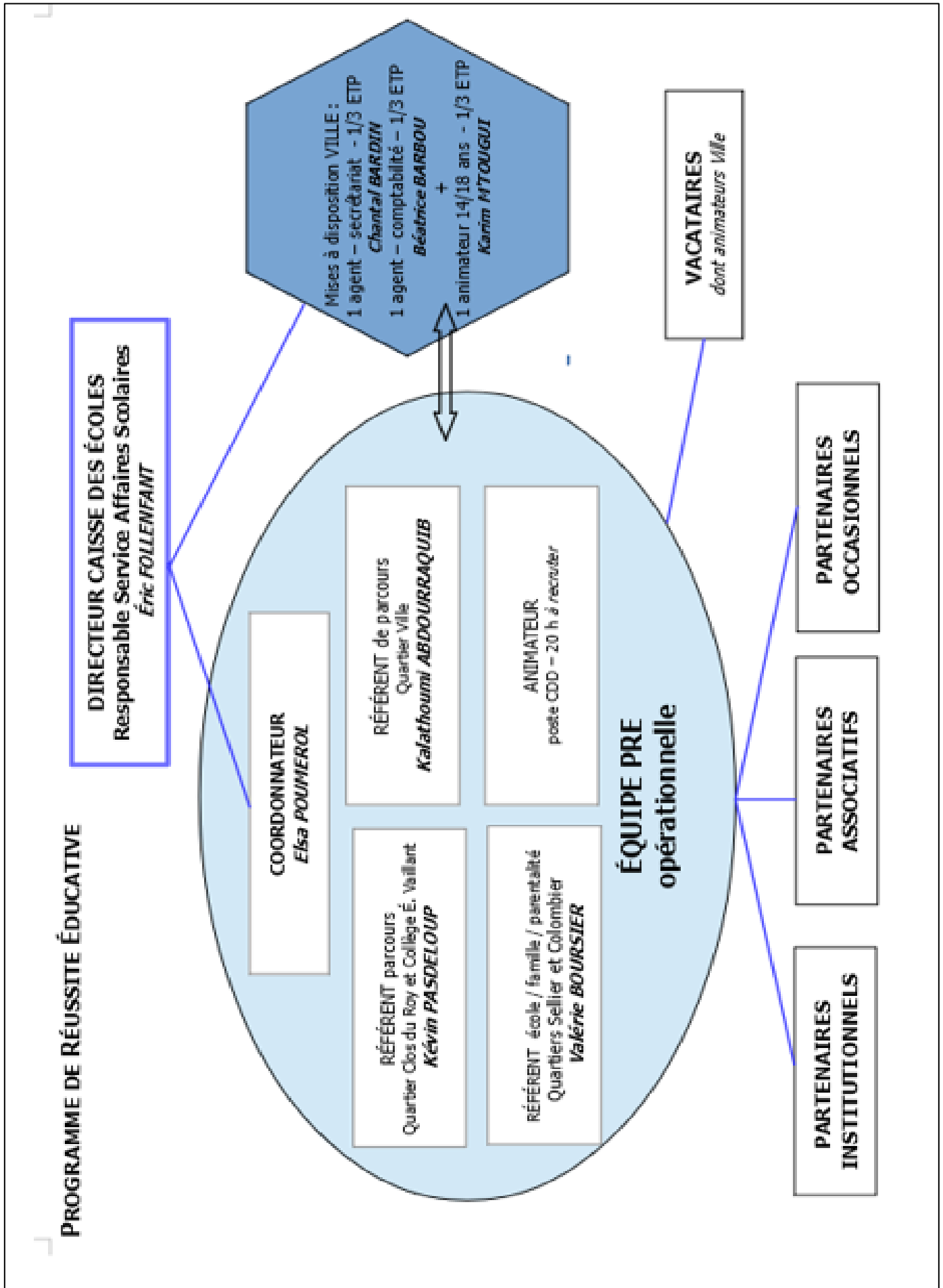
⁴ Cette fiche de projet pédagogique individuel vous est présentée en annexe 8

⁵ Les fiches d'évaluations intermédiaire et finale sont présentées respectivement en annexe 9A et 9B

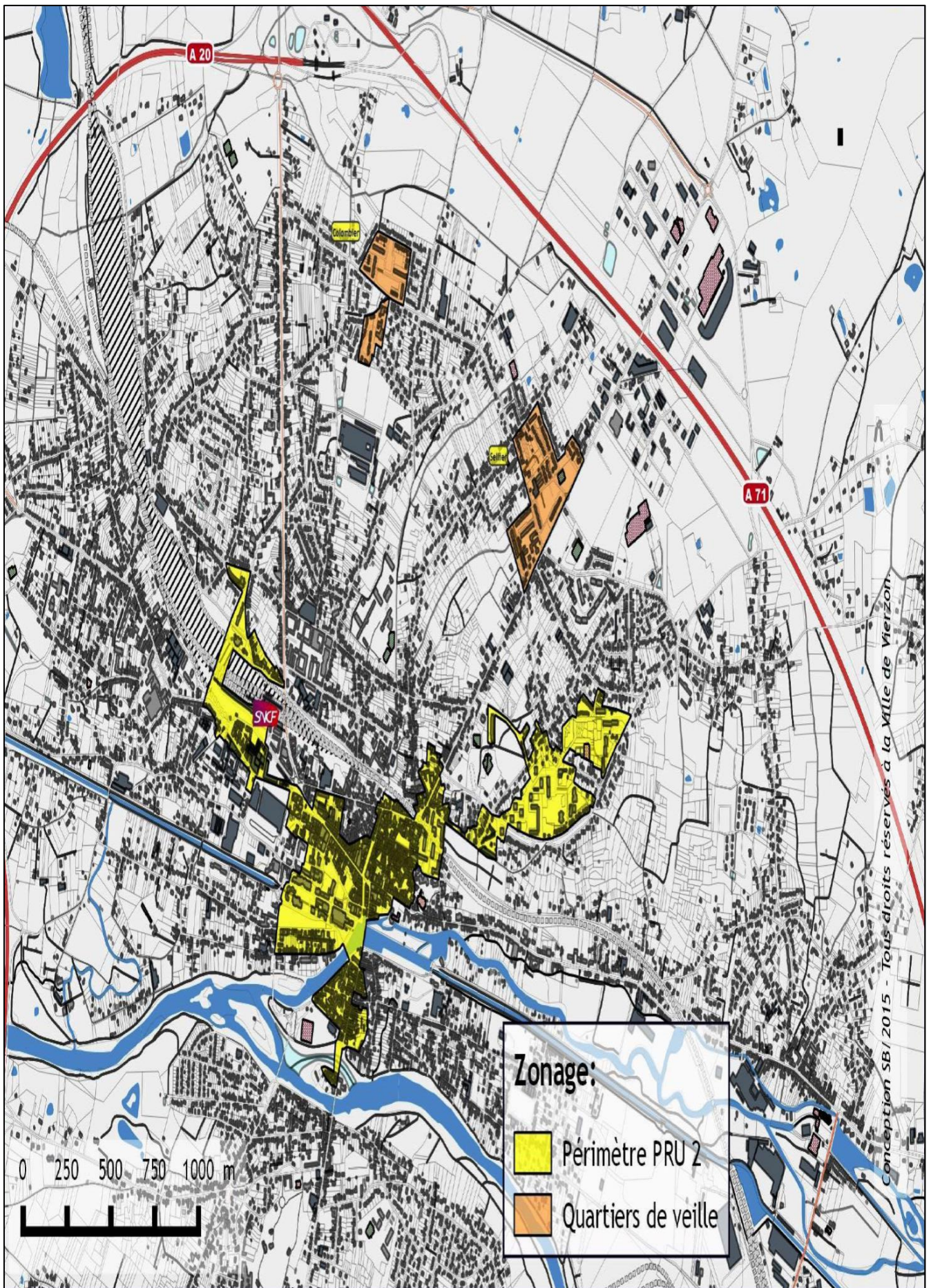
ANNEXES

- Annexe 1 : Organigramme du PRE
- Annexe 2 : Secteur Politique de la ville
- Annexe 3 : Les axes de travail du PRE
- Annexe 4 : Les actions du PRE
- Annexe 5 : Charte de confidentialité
- Annexe 6 : Fiche de sollicitation
- Annexe 7 : Fiche de saisine
- Annexe 8 : Fiche de projet pédagogique individuel
- Annexe 9 : Fiche d'évaluation
- Annexe 10 : Annuaire partagé
- Annexe 11 : Sigles

ANNEXE 1 : Organigramme du P.R.E.



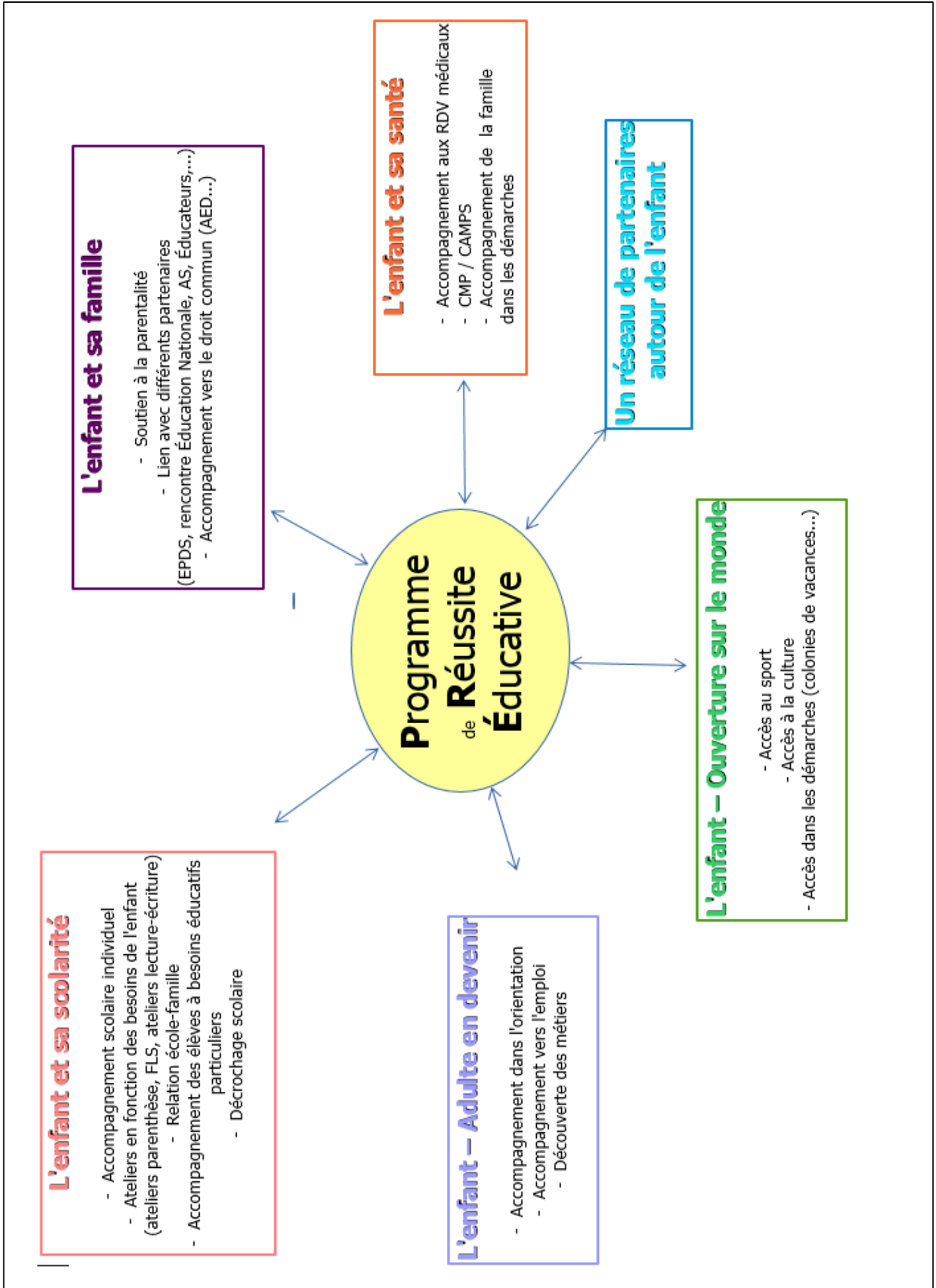
ANNEXE 2 : Le zonage politique de la ville



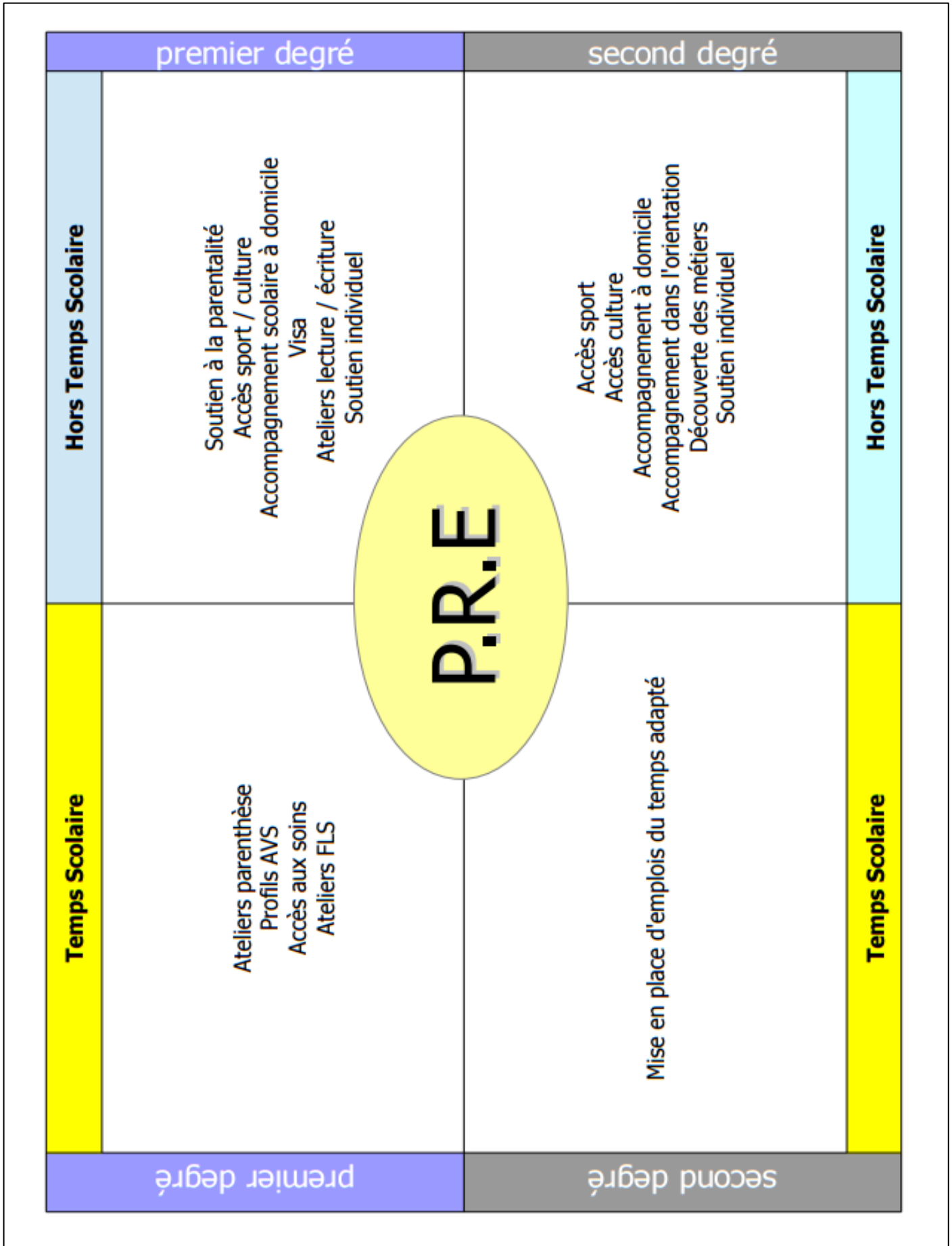
Nom des voies incluses dans le PRU2


<ul style="list-style-type: none"> • Rue du 11 Novembre 1918 • Rue de l'Abbaye • Place de l'Abreuvoir • Rue Adolphe Hache • Rue Anatole France • Place Aristide Briand • Rue Aristide Briand • Rue Armand Brunet • Rue des Ateliers • Impasse Baudin • Impasse de Bellevue • Parc de Bellevue • Rue Bernard Palissy • Rue Blanche Baron • Rue Bobby Sands et des Martyr • Chemin du Briou • Rue Camille Desmoulins • Rue Célestin Gérard • Rue du Champanet • Passage des Champs Gourets • Rue des Changes • Rue du Château • Passage du Château • Ruelle du Chevrier • Rue Claude Chevalier • Avenue du Colonel Manhes • Ruelle du Corneau • Rue Denis Papin • Rue du Docteur Pierre Roux • Rue Edgard Quinet • Place de l'Église Notre-Dame • Rue de l'Étape • Rue Etienne Nivet • Impasse des Fosses • Rue Fourrier • Rue François Mitterand 	<ul style="list-style-type: none"> • Rue Gagarine • Rue Galilée • Rue Gallerand • Impasse de la Gaucherie • Passage de la Gaucherie • Rue de la Gaucherie • Rue Gay Lussac • Rue du Général de Gaulle • Rue Gérard Philippe • Rue Gourdon • Rue du Gros Caillou • Rue Gustave Flourens • Rue Hector Berlioz • Avenue Henri Brisson • Rue de l'Île du Cher • Rue Jean Cocteau • Rue Jeanne Labourbe • Impasse de Jérusalem • Rue de Jérusalem • Rue Jules Valles • Rue Leo Mérigot • Place de la Libération • Rue de Longueraies • Rue Mac Nab • Rue du Mal Foch • Rue Marat • Rue Marc l'Archevêque • Rue Marcel Perrin • Rue du Marché au Blé • Place du Maréchal Foch • Rue du Maréchal Joffre • Rue Maurice Rollinat • Rue Miranda de Ebro • Rue Molière • Rue Monge • Rue de la Monnaie 	<ul style="list-style-type: none"> • Rue de la Montagne • Rue Nicolas Boileau • Rue Pablo Neruda • Rue Paul Lafargue • Rue des Pentecôtes • Rue du Péry • Rue de la Petite Vitesse • Impasse Pierre Debournou • Rue Pierre Debournou • Avenue Pierre Sémard • Rue des Ponts • Rue Porte Aux Bœufs • Rue de la Poterie • Rue du Presbytère • Rue du Putet • Rue Rabelais • Impasse Raspail • Rue Raspail • Avenue de la République • Place de la Résistance • Passage de Ronvaux • Boulevard Salvador Allende • Place Salvador Allende • Rue de la Société Française • Rue du Souvenir Français • Rue du Square Émile Peraudin • Rue Théodore Roosevelt • Place Vaillant Couturier • Avenue de Verdun • Rue Victor Hugo • Promontoire Victor Schoelcher • Passage Voltaire • Rue Voltaire • Rue de la Voute • Rue de Wittelsheim • Quai d'Yèvre
---	---	--

ANNEXE 3 : Axes de travail



ANNEXE 4 : Les Actions du P.R.E.





**Programme de Réussite Éducative
de Vierzon.**

Loi n°2005-32 de programmation pour la cohésion
sociale.

Charte de Confidentialité



Pour les acteurs des Équipes Pluridisciplinaires de Soutien.

PRÉAMBULE :

Le PRE s'inscrit dans le volet « égalité des chances » de la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et tend à « donner leur chance aux enfants et adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial, et culturel favorisant leur réussite ». Il prend en compte, lors de l'accompagnement, la globalité de leurs difficultés.

Il s'adresse prioritairement aux enfants et adolescents scolarisés et résidant dans les quartiers politique de la ville. Les établissements concernés par le dispositif sont le collège Édouard Vaillant, les groupes scolaires Bodin-Zay et Tunnel-Château, les écoles élémentaires Charot-Molière et l'école maternelle Jules Vallès. Les quartiers Sellier et Colombier restant en veille, les écoles maternelles et élémentaires de Colombier et de Puits Bertheau intègrent le PRE.

TEXTES DE LOIS :

Dans une note de cadrage, la Direction Interministérielle à la Ville donne des informations générales quant à la confidentialité des informations ;

Le PRE s'inscrit dans des contextes professionnels déjà régis par des textes réglementaires et juridiques. Les plus importants sont rappelés ci-dessous :

- Le Code civil : loi du 17 juillet 1970, art 9 relatif à la vie privée.
- Le Code pénal : loi du 22 septembre 2000 en vigueur le 01/01/2002 pose notamment le respect des principes fondamentaux. L'article 226-13 définit de manière générale quelles sont les personnes légalement tenues au secret professionnel soit par état, soit par profession soit par fonction ou par mission temporaire.
- Le Code de la Fonction publique : loi n° 83.634 du 13/04/1983, l'article 26 rappelle le secret professionnel et l'obligation de discrétion auxquels sont soumis tous les fonctionnaires.
- Le Code de la santé publique apporte des informations complémentaires relatives à certaines professions spécifiques (art.225, art L4344-2, art L4363-1) ainsi que le code de l'action sociale et des familles (art.221.6).
- Le Code de déontologie médical (art4) relatif au secret médical ainsi que le code de déontologie des psychologues concernant le secret professionnel.
- La loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et liberté.

Les textes internationaux suivants peuvent également faire référence :

- La convention internationale des droits de l'enfant par l'article 16 relatif à la vie privée de l'enfant.
- La convention européenne des droits de l'homme par l'article 8 relatif au respect de vie privée et familiale.

Comme toute politique centrée sur un public spécifique, le PRE se heurte à une question de déontologie :

Les questions se rapportant à l'information partagée, au secret professionnel et à la confidentialité apparaissent en effet comme des points essentiels au bon déroulement du dispositif.

ARTICLES DE LA CHARTE :

- **Les droits de l'enfant :**

Article 1 : L'enfant, acteur principal de son parcours, doit pouvoir donner son avis sur les démarches entreprises.

Les signataires de la charte s'engagent à rechercher et à favoriser la participation de l'enfant tout au long du processus (élaboration, suivi et évaluation du parcours de réussite éducative).

- **Les droits des familles :**

Article 2 : Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils sont, de ce fait, partie intégrante du Programme de Réussite Éducative. Aucune démarche ne peut donc être entreprise sans leur adhésion et leur implication.

Les signataires de la charte s'engagent à rechercher et à favoriser la participation des parents tout au long du processus (élaboration, suivi et évaluation du parcours de réussite éducative, acteur du parcours). Les signataires s'engagent également à reconnaître le rôle éducatif des parents.

Article 3 : Conformément à la loi, les parents ou représentants légaux de l'enfant ont un droit d'accès permanent aux informations écrites relatives à leur enfant, détenues dans le

cadre de la réussite éducative par les équipes pluridisciplinaires de soutien. Ils disposent également d'un droit de rectification des informations nominatives relatives à leur enfant.

• **L'obligation des professionnels :**

Article 4 : Sont les garants du Programme de Réussite Éducative de Vierzon, selon les principes dans la présente charte :

- Le Président des Caisses des écoles, Nicolas SANSU.
- Le directeur des Caisses des écoles., Éric FOLLENFANT
- La coordonnatrice du Programme de Réussite Éducative, Elsa POUMEROL

Ils sont garants du respect de la vie privée des publics accueillis et de l'éthique des participants, selon les principes d'actions de leurs institutions respectives, comme ils sont garants du respect des conditions d'application de la déontologie de ceux des professionnels, qui ont un code à ce propos.

Article 5 : La présente Charte doit être portée à la connaissance des personnes suivantes :

- L'enfant.
- Les familles ou représentants légaux.
- Du conseil consultatif du Programme de Réussite Éducative.
- Du conseil d'administration du Programme de Réussite Éducative.
- L'équipe du Programme de Réussite Éducative (Une coordinatrice, deux référents de parcours, une adulte relais).
- Les membres des Équipes pluridisciplinaires de Soutien.
- Toute personne associée au travail des équipes pluridisciplinaires de soutien.

Ces derniers s'engagent à respecter les principes énoncés dans la présente charte. Cet engagement sera formalisé par la signature de la charte.

Article 6 : Chacun des participants au Programme de Réussite Éducative reconnaît et respecte les obligations professionnelles de ses partenaires, notamment en ce qui concerne le secret professionnel.

Chacun est tenu à la plus stricte confidentialité en ce qui concerne les éléments échangés au sein d'un dispositif.

Chacun s'engage à ne transmettre que les informations nécessaires à la réalisation du parcours de réussite éducative et à ne les utiliser que dans le cadre exclusif de la réussite éducative.

Chacun s'engage à ne pas émettre de jugements de valeur sur les situations individuelles qu'ils auront à connaître dans le cadre du dispositif.

Article 7 : Les membres de l'équipe pluridisciplinaire de soutien veillent à la protection des documents concernant l'enfant et sa famille selon la loi n°78-17 « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

- **Les responsabilités et rappel des sanctions :**

Article 8 : Les participants au Programme de Réussite Éducative engagent leur responsabilité, en cas de violation du secret professionnel (ou discrétion professionnelle) selon les termes de l'article 226-13 du Code pénal.

Article 9 : Toute personne portant atteinte à la vie privée d'un enfant du Programme de Réussite Éducative engagera sa responsabilité civile dans les conditions de l'article 9 du code civil.

La présente Charte n'est pas définitive et pourra faire l'objet d'amendements.

ANNEXE 6 : La Fiche de Sollicitation



RÉUSSITE ÉDUCATIVE

Fiche de sollicitation

Nom et prénom de l'enfant pour lequel le PRE est sollicité :

Personne à l'origine de la demande :

Structure, fonction et coordonnées :

Date de la rencontre :

Motif de la sollicitation et/ou actions envisagées :

Présentation de la situation de l'enfant :

L'enfant :

Nom : Prénom :

Age : Date de naissance : Sexe :

Établissement et classe :

Enseignant :

Quartier : Clos du Roy Tunnel Château Centre-Ville Henri Sellier Colombier

La famille :

Mère de l'enfant : Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Père de l'enfant : Nom Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Autre responsable légal : Nom Prénom :

Fonction :

Adresse :

Téléphone :

L'enfant vit :

Avec ses deux parents :

Avec ses deux parents de manière alternée

Avec un seul de ses deux parents

Autre

Nombre d'enfants dans la famille :

Date de la rencontre avec la famille :

Référent de parcours :

Difficultés exprimées par la famille :

.....
.....
.....
.....
.....

Démarches déjà engagées auprès de l'enfant en vue de sa réussite scolaire et éducative :

.....
.....
.....

Présentation de la situation en Équipe Pluridisciplinaire :

Partenaires identifiés intervenant auprès de l'enfant et de sa famille :

Éducateur : non oui : Structure :

Assistante Sociale : non oui :

Activité extra-scolaire : non oui :

Autres dispositifs

(RASED, Aide aux devoirs) : non oui :

Autorisation de présenter la situation de l'enfant en équipe pluridisciplinaire :

Je soussigné responsable de l'enfant autorise le référent de parcours du Programme Réussite Éducative à présenter la situation de mon enfant en équipe pluridisciplinaire.

Date :

Signature :

Page réservée à l'équipe de coordination :

Date de présentation de la situation en EPDS :

Décision concernant la recevabilité de l'entrée en parcours : Oui Non

Si Oui :

Référent de Parcours :

Date d'entrée en parcours :

Si Non :

Orientation vers le Droit Commun

Veille Éducative

ANNEXE 7 : La Fiche de Saisine



REUSSITE EDUCATIVE

PROJET D'ACCOMPAGNEMENT ANNÉE 2016/2017

Référent PRE à l'origine de la saisine :

- Elsa POUMEROL 02 48 52 65 31 / 06 27 87 00 35
- Valérie BOURSIER 02 48 52 60 90 / 06 11 79 22 43
- Kévin PASDELOUP 02 48 52 60 90 / 06 78 37 50 31
- Kalathoumi ABDOURRAQUIB 02 48 52 60 90 / 06 79 10 65 47
- Karim M'TOUGUI 02 48 52 65 25 / 06 45 98 85 25

Demande d'aide formulée par :

Nom et fonction :

Service :

Téléphone :

Date de la saisine :

FICHE DE SAISINE

Nom – Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

Adresse :

Quartier :

Téléphone des parents :

Photo

Établissement scolaire ou autres :

Classe :

Nom du référent école :

Je soussigné (e) :

Responsable légal de l'enfant :

Accepte l'accompagnement dans le cadre du programme de réussite éducative de la ville de Vierzon et autorise l'étude de la situation de mon enfant en équipe pluridisciplinaire.

Date et signature

Le

.....

RAPPEL DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Domaine(s) ou Champ(s) concerné(s) :

- Aide à la Réussite Scolaire
- Décrochage Scolaire
- Accès Sport / Culture / Loisirs
- Soutien Parentalité
- Accès santé
- Accompagnement vers le Droit Commun

Précisions :

.....

.....

.....

.....

Action (s) mise (s) en place hors Réussite Éducative (R.E) :

Organisme	Actions

ÉLABORATION DU PROJET D'ACCOMPAGNEMENT

Objectifs du projet :

-
-

ACTIONS MISES EN ŒUVRE POUR L'ENFANT :

- 1) (Fiche projet en annexe)

- 2) (Fiche projet en annexe)

ACTIONS/RELATIONS FAMILLE :(Fréquence des bilans, Accompagnement démarches administratives...)

Dispositif d'évaluation :

Avec la famille :

Avec l'enfant :

Avec les professionnels/partenaires :

Durée du présent projet :

Bilan intermédiaire :

Bilan final :

Fait à Vierzon, le

Les Parents ou le responsable légal,

Le Coordonnateur du PRE,

Les Partenaires :

Les Intervenants :

ANNEXE 8 : La Fiche de projet pédagogique individuel



Programme de réussite éducative



PROJET PÉDAGOGIQUE ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE 2016 - 2017

Demande de prise en charge formulée par:

L'ENFANT :

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Domicile : Quartier :

Téléphone :

REPRESENTANTS LEGAUX :

Établissement ou Structure d'accueil du jeune :

École/Collège :

Classe :

Référent, fonction :

Enseignant/Prof. Principal :

Participation aux Ateliers « » :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

LOCAUX UTILISÉS :

-
-

RESPONSABLE DE L'ACTION PÉDAGOGIQUE

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Intervenants :

Rappel des difficultés rencontrées :

-
-
-

Objectifs du projet :

-
-

ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

-
-

Objectifs pour l'enfant :

-
-
-

Activités proposées :

-
-
-

Durée du présent projet :

Bilan intermédiaire :

Bilan final :

Fait à Vierzon, le

Les Parents ou le responsable légal,

Le Coordonnateur du PRE,

L'enseignant,

La Direction de l'établissement,

Validé par l'IEN le :

Décision suite à l'évaluation intermédiaire :

- Poursuite du parcours
 - Arrêt : Motifs :
 - Réorientation : Vers :
Motifs :
-
-

En cas de poursuite du parcours, **autres actions** à mettre en œuvre :

-
-
-

Date du prochain bilan :

Les Parents ou le responsable légal,

Le Coordonnateur du PRE,

Le référent de parcours,

Les intervenants,

Les professionnels partenaires,

ANNEXE 9B : La Fiche d'évaluation finale



REUSSITE EDUCATIVE

Fiche d'évaluation finale ANNÉE 2016/2017

Référent PRE à l'origine de la saisine :

- Elsa POUEROL 02 48 52 65 31 / 06 27 87 00 35
- Valérie BOURSIER 02 48 52 60 90 / 06 11 79 22 43
- Kévin PASDELOUP 02 48 52 60 90 / 06 78 37 50 31
- Kalathoumi ABDOURRAQUIB 02 48 52 60 90 / 06 79 10 65 47
- Karim M'TOUGUI 02 48 52 65 25 / 06 45 98 85 25

L'enfant :

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Domicile : Quartier :

Téléphone :

Date de l'évaluation finale :

Date des rencontres avec les différents partenaires : -

-

-

Date de rencontre avec la famille :

Rappel des objectifs		Rappel des actions mises en place	Situation lors de l'évaluation (avis de la famille, de l'enfant et des différents partenaires)
1	Thématique :		
	Libellé :		
2	Thématique :		
	Libellé :		
3	Thématique :		
	Libellé :		
4	Thématique :		
	Libellé :		

Commentaires sur la mise en œuvre du parcours :

.....
.....
.....
.....
.....

Décision de l'EPDS

D'une manière générale, l'EPDS estime que les objectifs du parcours sont :

- Atteints
- Partiellement atteints
- Non atteints
- Autres raisons de fin de parcours (déménagement, etc.)

Décision suite à l'évaluation finale :

- Fin de parcours
- Nouveau parcours
- Réorientation vers :

Les Parents ou le responsable légal,

Le Coordonnateur du PRE,

L'enfant et sa scolarité

Institution/ Structure	Référent	Coordonnées	Missions
<u>Inspection de l'Education Nationale</u>	IEN : M. Laurent DELAUME	9 rue du Maréchal Philippe Leclerc de Hautecloque 18100 Vierzon 02 36 08 20 10 ce.ien18-vz@ac-orleans-tours.fr	Réflexion sur les besoins et validation des actions dans les différentes écoles d'intervention du PRE
	Conseillère pédagogique de circonscription : Mme Valérie WAGNER	02 36 08 20 88	Conseillère pédagogique généraliste
	Conseillère pédagogique de circonscription EPS : Mme Clotilde BADINIER	02 36 08 20 87	Conseillère pédagogique EPS
	Inspecteur de l'Éducation Nationale ASH : M. Didier MUJICA	Cité Condé, bâtiment F Rue du 95 ^{ème} de Ligne 18016 Bourges cedex 02 36 08 20 55 ce.ien-ash18@ac-orleans-tours.fr	Orientation des enfants relevant de l'enseignement spécialisé
	Enseignant référent ASH : M. Bertrand BOISJOT	02 36 08 20 11	Lien entre les enseignants, la famille et les personnes intervenant auprès de l'enfant en difficulté relevant d'une orientation spécialisée
	Enseignante référente ASH : Mme Hélène GAUSSET	02 36 08 20 42	Lien entre les enseignants, la famille et les personnes intervenant auprès de l'enfant en difficulté relevant d'une orientation spécialisée
	Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré (CDOEASD)	02 36 08 20 18 cdoea.18@ac-orleans-tours.fr	Orientations SEGPA SAPAD (Service d'Assistance Pédagogique A Domicile en faveur des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé)

<u>Éducation nationale :</u> <u>directeurs des écoles du</u> <u>secteur PRE (Premier</u> <u>degré)</u>	Groupe scolaire Bodin-Zay : M. Pascal LEBRAUD	10 A rue Gérard Philippe 18100 Vierzon 02 48 75 38 14 ecm-jean-zay-vierzon@ac-orleans-tours.fr	Repérage des enfants en difficultés Lien entre l'enseignant de l'enfant suivi et les différents partenaires intervenant auprès de cet enfant Programmation des équipes éducatives
	Groupe scolaire Tunnel-Château : Mme Sabine GIRAUD	2 rue de la Poterie 18100 Vierzon 02 48 75 22 25 ec-chateau-b-vierzon@ac-orleans-tours.fr	
	École élémentaire Charot : Mme Frédérique GAUTIER	1 rue des ponts 18100 Vierzon 02 48 75 06 00 ec-emile-charot-vierzon@ac-orleans-tours.fr	
	École élémentaire Molière : Mme Frédérique GAUTIER	22 rue Molière 18100 Vierzon 02 48 75 11 30 ec-moliere-vierzon@ac-orleans-tours.fr	
	École maternelle Jules Vallès : Mme Catherine HUARD	3 rue Jules Vallès 18100 Vierzon 02 48 75 27 07 ecm-jules-valles-vierzon@ac-orleans-tours.fr	
	École élémentaire Puits Berteau : Mme Aurore NICOLAS	65 avenue du 8 mai 1945 18100 Vierzon 02 48 75 22 01 ec-puits-berteau-vierzon@ac-orleans-tours.fr	
	École maternelle Puits Berteau : Mme Véronique CIULKIEWICZ	Rue Alain Fournier 18100 Vierzon 02 48 75 08 48 ecm-puits-berteau-vierzon@ac-orleans-tours.fr	
	École élémentaire Colombier : Mme Nathalie BAPTISTE	6 impasse de la Craillo 18100 Vierzon 02 48 75 22 76 ec-colombier-vierzon@ac-orleans-tours.fr	
	École maternelle Colombier : Mme Béatrice RENAULT	2 impasse de la Craillo 18100 Vierzon 02 48 75 78 27 ecm-colombier-vierzon@ac-orleans-tours.fr	

<u>Éducation nationale :</u> <u>Coordonnateur du REP</u> <u>1° Degré</u>	M. Pascal LEBRAUD	10 A rue Gérard Philippe 18100 Vierzon 02 48 75 38 14 ecm-jean-zay-vierzon@ac-orleans-tours.fr	Liaison entre les différentes écoles du REP, le collège, l'IEN et les différents partenaires
<u>Éducation nationale :</u> <u>Coordonnateur du REP</u> <u>2° Degré</u>	M. Christophe DAUVERGNE	Collège Édouard Vaillant- 41 rue Charles Hurvoy 18100 Vierzon 06 15 98 40 26	Liaison entre les différentes écoles du REP, le collège, l'IEN et les différents partenaires
<u>Éducation nationale :</u> <u>enseignants référents</u>	Enseignant référent CASNAV (Centre Académique pour la Scolarisation des Nouveaux Arrivants et enfants du Voyage) : M. Christophe DAUVERGNE	Collège Édouard Vaillant- 41 rue Charles Hurvoy 18100 Vierzon 06 15 98 40 26	Accompagnement des enfants Primo-arrivants et des enfants issus du voyage dans le Primaire et le Secondaire Évaluation du niveau des enfants primo-arrivants
	Enseignante FLS : Mme Séverine BOURGOIN	École élémentaire Tunnel Château 2 rue de la Poterie 18100 Vierzon 06 72 54 67 13 / 02 48 75 22 25 ec-chateau-b-vierzon@ac-orleans-tours.fr	Accompagnement des enfants Primo-arrivants dans le Primaire sur le temps scolaire
	Enseignante EFIV : Mme Sonia NOZIERE	École Charot 1 rue des ponts 18100 Vierzon 06 48 18 00 30 / 02 48 75 06 00 ec-emile-charot-vierzon@ac-orleans-tours.fr	Accompagnement des enfants du voyage dans le Primaire sur le temps scolaire
<u>Éducation nationale :</u> <u>chefs d'établissements</u> <u>du Second degré</u>	Collège Édouard Vaillant : Mme Florence DUBOIS	41 bis rue Charles Hurvoy 18100 Vierzon 02 48 71 17 24 ce.0180037t@ac-orleans-tours.fr	Lien entre les professeurs, la famille et les partenaires intervenant auprès du jeune suivi
	Collège Fernand Léger : Mme Corinne EL GHAZZI	56 rue Jules Guesde 18100 Vierzon 02 48 83 18 40 ce.0180644c@ac-orleans-tours.fr	Lien entre les professeurs, la famille et les partenaires intervenant auprès du jeune suivi
	Collège Albert Camus : M. Olivier GAGNOL	Rue d'Héry 18100 Vierzon 02 48 83 18 50 ce.0180592w@ac-orleans-tours.fr	Lien entre les professeurs, la famille et les partenaires intervenant auprès du jeune suivi

<u>Enseignement privé</u>	École primaire Notre Dame : Mme Hélène CLANET	9 avenue de Verdun 18100 Vierzon 02 48 53 02 02	Lien entre l'enseignant de l'enfant suivi et les différents partenaires intervenant auprès de cet enfant
	Collège Notre Dame : Mme Karine RABASTE	11 rue de la monnaie 18100 Vierzon 02 48 53 02 02	Lien entre les professeurs, la famille et les partenaires intervenant auprès du jeune suivi
	Lycée Professionnel Saint Joseph : Mme Karine RABASTE	11 rue Gourdon 18100 Vierzon 02 48 53 02 02	Lien entre les professeurs, la famille et les partenaires intervenant auprès du jeune suivi
<u>Éducation Nationale : RASED Vierzon Nord (Colombier, Puits Berteau, Bodin-Zay)</u>	Psychologue scolaire : Mme Christelle SORNIN	École élémentaire Colombier 6 impasse de la Craillo 18100 Vierzon 02 48 71 63 07 rased.nord.vierzon@ac-orleans-tours.fr	Aide à la compréhension des difficultés de l'enfant
	Maître E : Florent CHENE		Aide spécialisée à dominante pédagogique
	Maître G : Sarah BRINON		Aide spécialisée à dominante rééducative
<u>Éducation Nationale : RASED Vierzon Sud (Tunnel Château, Charot, Molière, Vallès)</u>	Psychologue scolaire : Mme Alice COUTEAU	Groupe scolaire Jacques Prévert 131 route de Bellon 18100 Vierzon 02 48 71 04 43 rased.sud.vierzon@ac-orleans-tours.fr	Aide à la compréhension des difficultés de l'enfant
	Maître E : Florent CHENE		Aide spécialisée à dominante pédagogique
	Maître G : Sarah BRINON		Aide spécialisée à dominante rééducative
<u>Éducation Nationale</u>	Assistante sociale scolaire : Mme Chantal COLLIN	Collège Édouard Vaillant 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 Vierzon 02 48 71 17 24 ce.0180037t@ac-orleans-tours.fr	Accompagnement de l'élève en difficulté et de sa famille

<p style="text-align: center;"><u>Centre Social de l'AJCV</u></p>	<p style="text-align: center;">Directrice : Mme Céline VIGIER</p> <p style="text-align: center;">Éducatrices spécialisées : Mme Marie REINE Mme Cécile MAGNARD</p> <p style="text-align: center;">Intervenants : Mme Cindy REMONATO Mme Fatima HADDAD M. Jonathan FRANC M. Yassine MOUHINE Mme Farah LIAME</p>	<p style="text-align: center;">20/22 Boulevard Salvador Allende 18100 Vierzon</p> <p style="text-align: center;">02 48 71 65 45</p> <p style="text-align: center;">cvigier.ajcv@yahoo.fr</p>	<p>Suivi individualisé en temps scolaire</p> <p style="text-align: center;">Accompagnement scolaire individuel ou en petits groupes</p> <p style="text-align: center;">Participations aux Visas pour la rentrée</p> <p style="text-align: center;">Transport pour les ateliers FLS et le CAMPS</p> <p>Suivi individualisé par un éducateur</p> <p style="text-align: center;">Emplois du temps adaptés pour jeunes décrocheurs</p>
<p style="text-align: center;"><u>Ligue de l'enseignement FOL</u></p>	<p style="text-align: center;">Chef de service : M. Robin FRUHINSHOLZ</p> <p style="text-align: center;">Intervenante : Mme Sophie BARRON</p>	<p style="text-align: center;">5 rue Samson 18 000 Bourges</p> <p style="text-align: center;">02 48 48 05 19</p> <p style="text-align: center;">lecture@ligue18.org</p>	<p style="text-align: center;">Ateliers lecture-écriture Salon du livre</p>

L'enfant et sa santé

<u>Infirmière scolaire</u>	Mme Annie PIPET	Collège Édouard Vaillant 41 bis rue Charles Hurvoy 18100 Vierzon 02 48 71 17 24 ce.0180037t@ac-orleans-tours.fr	Évaluation des besoins et des difficultés des enfants Participation aux EPDS
<u>Médecin scolaire</u>	Docteur Sylvie ANGEL	Service "Promotion de la santé en faveur des élèves" Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale Cité Condé - Bat. F - Rue du 95ème de ligne BP 608 18016 Bourges cedex 02 36 08 20 38 ce.medecin18@ac-orleans-tours.fr	
<u>Centre médico-scolaire</u>	Docteur Blandine LE GOURRIEREC	16, rue Bas de Grange- Vierzon 02 48 71 00 74 centre-medico-scolaire.vierzon@ac-orleans-tours.fr	Suivi et orientation des enfants vers des structures de soin adaptées Accompagnement dans les dossiers MDPH
<u>Centre Médico-psychologique pour Enfants et Adolescents (CMPEA)</u>	Chef de service : Dr Jean-François AUBERT Psychologue : Dr Brigitte GUILLON-JEAN	47, rue du 11 novembre 18100 Vierzon 02 48 52 97 60 secretariat.cmpea@ch-georges-sand.fr	Accueil et soins diversifiés selon les besoins d'enfants de 0 à 11 ans et d'adolescents de 11 à 18 ans en difficulté psychologique et accompagnement des familles

<p><u>Centre d'Action Médico-sociale Précoce (CAMSP)</u></p>	<p>Enseignant spécialisé : M. ROMEUX</p>	<p>4 rue du 11 Novembre 1918 BP 304 - Vierzon Tél. : 02 48 53 09 00 camspvierzon@pep.18.fr</p>	<p>Service de prévention, de dépistage et de soin pour les enfants de 0 à 6 ans présentant des troubles sensoriels, moteurs, ou mentaux en vue d'une adaptation sociale</p>
<p><u>Centre Médico-psychologique (CMP)</u></p>	<p>Dr Abdelouahab ZAZOUA Dr Sofiane BENDADDANE Dr Dina LOUNI</p>	<p>7, rue Victor Hugo 18100 Vierzon 02 48 52 98 30 secretariat.cmp.vierzon@ch-george-sand.fr</p>	<p>Prises en charge psychologiques</p>
<p>Services d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)</p>	<p>Mme Françoise TAMISIER</p>	<p>4 rue du 11 Novembre 1918 18100 Vierzon Tél. : 02 48 53 09 00 plateformeambulatoirevierzon@pep18.fr</p>	<p>Actions de soins, de soutien aux apprentissages et d'éducation dans le but de favoriser l'autonomie, la scolarisation, et l'insertion professionnelle de l'élève en difficultés</p>
<p><u>Institut Médico-Educatif (IME)</u></p>	<p>Directrice : Mme Anne GAURIAT</p>	<p>Place du Tacot 18100 Vierzon Tél. : 02 48 83 13 50 secretariatdirectionimevierzon@pep18.fr</p>	<p>Prise en charge sur les plans pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques d'enfants et de jeunes de 6 à 20 ans reconnus comme ayant un handicap</p>
<p><u>Maison Départementale du Handicap (MDPH)</u></p>		<p>Route de Guerry 18000 Bourges 02 48 27 31 31 mdph@cg18.fr</p>	<p>Orientation de l'enfant ou du jeune vers un établissement spécialisé Mise en place d'un accompagnement individuel sur le temps scolaire (AVS)</p>

<u>ITEP Chantoiseau</u>	Directeur : M. Philippe DEBROYE	Route d'Issoudun 18400 Saint-Florent-sur-Cher 02 48 55 10 96 itep.stflorent@ugecam-centre.fr	Scolarisation suite à une décision MDPH d'enfants et jeunes de 6 à 20 ans ayant des troubles du comportement
<u>Psychiatre</u>	Docteur Christian SOMMIER	10 Rue Blanche Baron 18100 Vierzon 02 48 71 54 16	Prises en charges psychiatriques
<u>Protection Maternelle et Infantile (PMI)</u>	Médecin PMI : Mme Célia CHEMINAL- LECLAND Infirmière PMI : Mme Adeline MARTIN- VILPOU	Maison des solidarités 3 rue Claude Chevalier 18100 Vierzon 02 48 75 03 14 sylvie.boullier@cg18.fr	Suivi de la santé des enfants de 0 à 6 ans Visites médicales
<u>Maison des adolescents du Cher</u>	Coordinatrice : Mme Sarah GAUTRAULT Éducatrice Spécialisée : Mme Mélanie BELLEVILLE	1 bis rue du Marché 18000 Bourges 02 48 68 08 82 mda.bourges@anpaa.asso.fr <u>Permanence de Vierzon</u> : Point Info Jeunesse 28 Avenue Pierre Semard 18100 Vierzon	Accompagnement des jeunes de 11 à 25 ans dans les domaines du soin, de l'éducatif et de l'insertion professionnelle
<u>Orthophonistes</u>	Mme Céline ANDREJEWSKI Mme Olivia RENAUX Mme Lydie CARTAUD	19 rue de la Société française 18100 Vierzon 02 48 75 11 24	Prise en charge de l'enfant présentant des difficultés de langage
	Mme Dominique DELOR Mme Chantal KERBRAT	13 rue Pierre Debournou 18100 Vierzon 02 48 75 55 32	
<u>Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CODES)</u>	Directrice : Mme Marie Côte GRUMEL	4, Cours Avaricum 18000 BOURGES 02 48 24 38 96 codesducher@wanadoo.fr	Faciliter l'accès à l'information en matière de santé Mettre en œuvre des campagnes de prévention

<u>Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)</u>	Responsable : Mme Nathalie VERNE Animatrice Socio-culturelle : Mme Chloé MARCEL	16, boulevard Juranville 18000 Bourges 02 48 70 79 79 anpaa18@anpaa.ass.fr	Prévention des risques liés aux addictions
<u>Contrat Local de Santé de la ville de Vierzon</u>	Responsable : Mme Florence FOUCHER	Centre Administratif Place Aimé Césaire 18100 Vierzon 02 48 52 61 96 florence.foucher@ville-vierzon.fr	Mise en place d'actions en lien avec la santé (campagnes de prévention ...)
<u>Pôle Nutrition</u>	Diététicien : M. Adrien MASSAU	Pôle Associatif Santé 33 Bis rue Leo Mérigot 18100 Vierzon 06 64 31 29 42	Actions autour de la Nutrition et prévention sur l'obésité.
<u>LAASSO : (Lien Associatif pour Faciliter l'Accès au SOin)</u>	Présidente : Mme Marie-Claude MASSARDIER	Pôle Associatif Santé 33 Bis rue Leo Mérigot 18100 Vierzon 06 62 82 26 52 laasso.association@gmail.com	Faciliter l'accès vers les structures de soins.

Soutien à la parentalité

<u>AIDAPHI</u>	<p>Éducatrices :</p> <p>Mme AIT TALEB Mme CLERBOUT Mme CONVERSET Mme MAUGRION Mme VENUA</p>	<p>24 avenue des prés le roi 18000 Bourges</p> <p>Tél : 02 48 23 26 14</p>	<p>Aide éducative à domicile AEMO</p>
<u>Maison des Solidarités (MDS)</u>	<p>Responsable :</p> <p>M. Franck BERNARD</p> <p>Assistants sociales :</p> <p>Mme Sandrine BARBOSA Mme BECHU / Mme BITAUD M. Damien BOUQUIN Mme DANIEL Mme Martine JOLIVET</p>	<p>3 rue Claude Chevalier 18100 Vierzon</p> <p>02 48 75 03 14</p> <p>franck.bernard@departement18.fr agnes.bal@departement18.fr</p>	<p>Accompagnement social</p>
<u>CCAS</u>	<p>Mme Sylvie BERREHOUC</p>	<p>2 Bis rue de la Gaucherie 18100 Vierzon 02 48 83 11 80</p> <p>sylvie.berrehouc@ville-vierzon.fr</p>	<p>Accès aux droits</p> <p>Fond d'aide</p>
<u>Service Médiation Prévention</u>	<p>Chef de service :</p> <p>Mme Valérie PORTEBOIS</p> <p>Médiateurs :</p> <p>Mme Céline GIULIANI (06 71 65 09 79) Mme Justine VILLEPELET (06 26 02 46 03) M. Abdel RACHDANE (06 78 95 03 96) M. Lakhdar TAOUSSI (06 70 17 50 59) Mme Jamila BANDERA (Médiatrice santé)</p>	<p>Mairie de Vierzon Place de l'Hôtel de ville 18100 Vierzon</p> <p>02 48 52 65 00</p> <p>mediation@ville-vierzon.fr</p>	<p>Médiation sociale</p> <p>Prévention des risques</p> <p>Liens avec les familles</p>

<p><u>UEMO- PJJ</u></p>	<p>Directrice : Mme Soraya NAHAL</p> <p>Responsable d'Unité : Mme Sylvie ROCHEDERU</p> <p>Éducateurs : Mme Emmanuelle TROMA M. Yannick LEROUX M. Arnaud VENNIER</p>	<p>Protection Judiciaire de la Jeunesse 6 Rue Poulies 18000 Bourges</p> <p>02 48 27 53 80</p> <p>uemo-bourges@justice.fr</p>	<p>Accompagnement des jeunes en situation de délinquance</p>
<p><u>Direction Enfance Adolescence Famille (DEAF)</u></p>	<p>Directrice enfance adolescence famille : Mme Aurélie MARTIN</p> <p>Éducatrice : Mme Vicky PONCET</p>	<p>Direction générale adjointe solidarités et cohésion Sociale Conseil général du Cher Place Marcel Plaisant 18023 Bourges cedex</p> <p>02 48 27 69 90</p> <p>aurelie.martin@cgl8.fr</p>	<p>SAMED (Service d'Accompagnement et de Maintien de l'Enfant à Domicile)</p> <p>Échanges avec les éducateurs sur le suivi de l'enfant</p>
<p><u>Centre départemental de l'enfant et de la famille</u></p>	<p>Directrice : Mme Sophie BROCHE</p>	<p>Antenne de Vierzon – 2 rue Claude Michaut 18100 Vierzon</p> <p>02 48 71 73 60</p>	<p>Échanges avec les éducateurs sur le suivi de l'enfant</p>
<p><u>Centre Social de l'AJCV</u></p>	<p>Directrice : Mme Céline VIGIER</p> <p>Éducatrices spécialisées : Mme Marie REINE Mme Cécile MAGNARD</p> <p>Conseillère en économie sociale et familiale : Mme Jessica FORTAT</p>	<p>20/22 Boulevard Salvador Allende 18100 Vierzon</p> <p>02 48 71 65 45</p> <p>cvigier.ajcv@yahoo.fr</p>	<p>Accompagnement éducatif</p> <p>Soutien à la parentalité</p> <p>Accompagnement des familles</p>

<u>Maison de l'Oasis</u>	Intervenante : Mme Luisa FERNANDEZ	11bis rue du Pery 18100 Vierzon 02 48 75 98 80 contact@lamaisondeloasis.fr	Accueil parents-enfants pour les moins de 6 ans Soutien à la parentalité
<u>Centre Social Caf</u>	Responsable : Mme Sandra ERROUSSI Assistante Sociale : Mme Françoise DAUGE Agents de développement social : Mme Nelly MORRISSET Mme Carine BELARD-TOULON	Place du Château 2 rue Marat 18100 Vierzon 02 48 71 30 63 nelly.morisset@cafbourges.cnafmail.fr	Accès aux droits Accompagnement familial Halte-garderie Ateliers langues française adultes
<u>REAAP</u>	Chargé de mission enfance-adolescence-famille au Conseil général du Cher, Coordonnateur départemental du REAAP : M. Alain NERON Conseillère technique Action sociale de la CAF, Coordonnatrice départementale du REAAP : Mme Stéphanie FARGEAS Psychologue pour le service Rivage - Association Rers : Sylvine SUMAN Conseillère technique action sociale CAF : Mme Nelly MORISSET	02 48 55 82 71 alain.neron@departement18.fr 02 48 57 68 74 stephanie.fargeas@cafbourges.cnafmail.fr	Soutien à la parentalité

<u>AFADO 18</u>	Directeur : M. Frédéric DUPIN	23 B Av. du 14 juillet 18100 Vierzon 02 48 71 18 80 afado18@afado18.asso.fr	Accompagnement des familles
<u>Relais Enfance Famille</u>		2 Rue du Pré Doulet, 18000 Bourges 02 48 70 02 72 relaisenfanceetfamille@wanadoo.fr	Soutien à la parentalité
<u>Maison de la Justice et du Droit</u>	Greffière : Mme Angélique LAMY	4 r Stalingrad 18100 Vierzon 02 48 52 18 01 mjd-vierzon@justice.fr	Permanence judiciaire de proximité Information sur les droits Prévention de la délinquance
<u>CRIA 18</u>	Mme Valérie TIAÏBA	CRIA 18 - PEP du Cher 166, rue de Briou 18230 Saint-Doulchard 02 48 27 52 05 cria18@pep18.fr	Lutte contre illettrisme
<u>Cher Tziganes</u>	Éducateur : M. Nicolas CADYCK	50, boulevard de la Liberté 18000 BOURGES Tél. 02.48.21.34.07 cher-tziganes@acep-asso.fr	Accompagnement des familles issues du voyage
<u>CADA ADOMA</u>	Mme Nadine COLLIN Mme Véronique SAID	5 Rue Bobby Sands 18100 Vierzon 02 48 53 07 30	Accompagnement des familles Primo-arrivantes
<u>Promeneurs du Net</u>	Coordinatrice du dispositif "Promeneurs du Net 18" : Mme Eva SANDOU-VALETTE	23 avenue de la Libération 18000 Bourges promeneursdunet18@gmail.com	Prévention des risques liés à internet
<u>ACEP-CSAPA-CAET</u> (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie/ Centre Accueil et d'Écoute des Toxicomanes)		46 Rue Théophile Lamy 18000 BOURGES 02 48 70 60 33 caet18@wanadoo.fr	Prévention des addictions et de la toxicomanie

Accès au sport et à la culture

<p style="text-align: center;"><u>Service Enfance Jeunesse</u></p>	<p style="text-align: center;">Chef de service : Mme Guislaine MORAND</p> <p style="text-align: center;">Responsable du secteur jeunesse : M. Lakdar DRIFF</p>	<p style="text-align: center;">Centre de la Noue – 18100 Vierzon 02 48 75 14 80 guislaine.morand@ville-vierzon.fr</p> <p style="text-align: center;">104 rue des Ponts-18100 Vierzon</p>	<p style="text-align: center;">Proposition de diverses activités de loisirs Prêt de minibus BAFA Argent de poche, Coup de pouce</p>
<p style="text-align: center;"><u>Conseil Général</u></p>		<p style="text-align: center;">Direction de l'Education, de la Culture et du Sport</p> <p style="text-align: center;">Hôtel du Département Place Marcel Plaisant 18000 Bourges</p> <p style="text-align: center;">02 48 25 24 44</p>	<p style="text-align: center;">Aide à la licence</p>
<p style="text-align: center;"><u>Centre Équestre de la Bidauderie</u></p>	<p style="text-align: center;">Gérante : Mme Isabelle GOBERT</p>	<p style="text-align: center;">Route de Neuvy Lieu-dit La Bidauderie 18100 Vierzon</p> <p style="text-align: center;">02 48 71 68 82 06 65 39 04 48</p>	<p style="text-align: center;">Équitation</p>
<p style="text-align: center;"><u>Equithérapie</u></p>	<p style="text-align: center;">Mme Véronique BARTIN M. Jean-Pierre TIFFON</p>	<p style="text-align: center;">Centre équestre de la Bidauderie 18100 Vierzon</p> <p style="text-align: center;">06 08 56 51 97</p>	<p style="text-align: center;">Médiation animale</p>
<p style="text-align: center;"><u>Cajo Basket</u></p>	<p style="text-align: center;">Éducateur sportif : M. Christian METROT</p>	<p style="text-align: center;">Gymnase Henri Sellier Avenue du 8 mai 1945 18100 Vierzon</p> <p style="text-align: center;">06 77 08 62 18</p> <p style="text-align: center;">vierzoncajobasket@yahoo.fr</p>	<p style="text-align: center;">Basket</p>

<u>Judo Club de Vierzon</u>	Président : M. Denis CHENE Éducateur Sportif : M. Michel DUBOURD	Dojo Jimmy Agard Cité des sports de Bellevue 18100 Vierzon 06 07 96 27 72 chene.denis@orange.fr	Judo
<u>Cercle d'Escrime Vierzonnais CEV</u>	Présidente : Mme Françoise BAUCHER Maître d'armes : Mme Céline DECAP	Salle d'armes Avenue du Colonel Manhès 18100 Vierzon 07 86 86 61 28	Escrime
<u>La Vierzonnaise Gymnastique</u>	Président : M. Farid HAMDI-CHERIF Éducateur sportif : M. Sébastien SAJOT	Cité des sports de Bellevue 18100 Vierzon 02 48 75 23 79	Gymnastique
<u>Vierzon Football Club</u>	Président : M. Thierry PRONKO	Stade Brouhot Rue Barbusse 18100 Vierzon 02 48 75 96 03	Football
<u>Médiathèque</u>	Directrice : Mme Emilie REIX	10 rue du Général de Gaulle 18100 Vierzon 02 48 75 48 48	Littérature
<u>Conservatoire à rayonnement intercommunal de Vierzon</u>	Directrice : Françoise CAUSIN	56 du Cavalier 18100 Vierzon 02 48 75 35 49	Musique

Orientation et accès à l'emploi

<u>MLDS (Mission de Lutte contre le décrochage scolaire)</u>	Coordinatrice départementale de la MLDS : Mme Nadia TADRIST	C.I.O de Bourges 1 A rue Charles VII 18000 Bourges 02 48 48 19 80 02 48 48 19 81 ce.ciobourges@ac-orleans-tours.fr	Prévention du décrochage scolaire
<u>CIO</u>	Mme Christine DELLE-LUCHE	C.I.O de Vierzon 41 bis Rue Charles Hurvoy -Vierzon 02 48 53 06 30 / 02 48 53 06 39 ce.ciovierzon@ac-orleans-tours.fr	Aide à l'orientation des élèves
<u>ARTP (Action de remobilisation à Temps Plein)</u>	Coordonnateur : M. Gilles VERGNOLLE	Lycée Édouard Vaillant 41 bis Rue Charles Hurvoy 18100 Vierzon 02 48 71 17 24	Prévention contre le décrochage scolaire
<u>Mission locale</u>	Directrice : Mme Ariane BLANC Conseillères d'insertion : Mme Carla BARDOTI Mme Karine LAFFONT Mme Stéphanie JACQUET Mme Stéphanie RIVAS	28 Avenue Pierre Semard 18100 Vierzon 02 48 75 85 12 accueil@mlj-vierzon.fr	Insertion professionnelle
<u>C2S</u>	Directeur : M. Jean-Luc BIRSKI	10 Place de la Résistance 18100 Vierzon 02 48 53 04 05 c2s@wanadoo.fr	Insertion professionnelle
<u>Greta</u>		Lycée Henri Brisson 23 bis Avenue Henri Brisson 18100 Vierzon 02 48 20 45 94 greta-cher@ac-orleans-tours.fr	Insertion professionnelle
<u>OREC 18</u>	Responsable : M. Demik LAMOURI	38 Rue du 11 Novembre 1918 18100 Vierzon 02 48 75 11 45 lamouri.demik@gmail.com	Insertion professionnelle

ANNEXE 11 : Les Sigles utilisés

ACEP : Association pour les Club et Équipes de Prévention
AEMO : Aide Éducative en Milieu Ouvert
AIDAPHI : Association Interdépartementale pour le Développement des Actions en faveur des Personnes Handicapées et Inadaptées
AJCV : Association des Jeunes Créateurs Vierzonnais
ANPAA : Association Nationale de la Prévention en Alcoologie et Addictologie
ARTP : Action de Remobilisation à Temps plein
ASH : Adaptation scolaire et Scolarisation des enfants en situation de Handicap
AVS : Assistant de Vie Scolaire
CADA : Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile
CAET : Centre d'Accueil et d'Écoute des Toxicomanes
CAMPS : Centre d'Action Médico-sociale Précoce
CASNAV : Centre Académique pour la Scolarisation des élèves allophones Nouvellement Arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de Voyageurs
CCAS : Centre Communal d'Actions Sociales
CDOEASD : Commission Départementale d'Orientation vers les Enseignements Adaptés du Second Degré
CLS : Contrat Local de Santé
CMP : Centre Médico-psychologique
CMPEA : Centre Médico-psychologique pour Enfants et Adolescents
CODES : Comité Départemental d'Éducation pour la Santé
EFIV : Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs
EPDS : Équipe Pluridisciplinaire de Soutien
FLE : Français Langue Étrangère
FLS : Français Langue Seconde
IEN : Inspecteur de l'Education Nationale
IME : Institut Médico-Educatif
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MDS : Maison des Solidarités
MLDS : Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse
RASED : Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté
REAAP : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
REP : Réseau d'Éducation Prioritaire
SAMED : Service d'Accompagnement et de Maintien de l'Enfant à Domicile
SAPAD : Service d'Assistance Pédagogique à Domicile
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins A Domicile
SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté
UEMO : Unité Éducative en Milieu Ouvert

PACTE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE



Ministère
Éducation
nationale



MINISTÈRE DÉLÉGUÉ
À LA RÉUSSITE
ÉDUCATIVE

© ministère de l'éducation nationale - octobre 2013

Programme de
Réussite
Éducative de
Vierzon

